

Séance du 16 février 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Taieb, Destin, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. le Maire ; Mme Juzan à Mme Duhart ; M. Laiguillon à M. Salducci ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Belbaraka à Mme Destin ; Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray ; Mme Aragon à Mme Herrera-Landa.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE** - Médiathèque – Refonte du système d'information de la médiathèque – Signature des accords-cadres.

La ville de Bayonne souhaite faire évoluer en profondeur le système d'information de sa médiathèque constitué aujourd'hui d'une juxtaposition d'outils disparates et souvent obsolètes.

En effet, le constat fait sur l'actuel système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) Aloès, édité par la société Archimed, montre qu'il s'agit d'un système d'information vieillissant et incomplet :

- Vieillissant car la dernière version majeure du SIGB Aloès date de 2005 et ne correspond plus aux architectures web actuelles.

- Incomplet car :
 - la version actuelle du progiciel Aloès ne couvre pas tous les besoins de la médiathèque en termes de gestion, notamment pour ce qui concerne la gestion financière des achats ;
 - l'accès proposé par le SI aux ressources numériques :
 - est pauvre en fonctionnalités, n'offre pas de gestion d'images numériques et cela pour des coûts de maintenance et d'hébergement élevés ;
 - est pauvre en contenu à un moment où l'accès aux ressources en ligne dans les médiathèques se généralise et où d'innombrables ressources externes sont disponibles.
 - il ne propose pas de logiciel de traitement documentaire d'images numériques, d'outils de stockage des fonds numérisés, d'entrepôt OAI (Open Archives Initiative ce qui signifie « protocole pour la collecte de métadonnées de l'Initiative pour les Archives ouvertes ») permettant l'échange de données avec des partenaires institutionnels (La Banque Numérique du Savoir d'Aquitaine (BNSA) et la Bibliothèque nationale de France (BnF...)) ;
 - l'outil de gestion de l'accès public à internet est insuffisant.

Le nouveau système d'information devra permettre de répondre aux enjeux et missions d'une médiathèque du XXI^e siècle et notamment, aux nouvelles pratiques numériques.

Dans un souci de mutualisation des outils informatiques au niveau de la Ville, le système d'information métier de la médiathèque est également utilisé par le Muséum d'histoire naturelle de Bayonne pour cataloguer son fonds documentaire, gérer les prêts de documents et disposer d'un catalogue accessible depuis Internet.

La Ville souhaite que le musée Bonnat-Helleu, Musée des beaux-arts de Bayonne puisse également utiliser ce système pour gérer sa bibliothèque.

La société Archimed, éditrice du SIGB Aloès ayant annoncé en 2015 une refonte majeure de son progiciel, avec abandon du site web actuel et passage à une architecture *full web*, le moment a été jugé opportun pour engager une réflexion approfondie portant sur le système d'information de la médiathèque et sur l'évolution de ses missions du fait de l'émergence de nouveaux outils numériques.

Cette étude a fait l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage menée par un cabinet spécialisé dans les métiers de la lecture publique et des médiathèques et a conclu à la nécessité d'une remise en concurrence.

Compte tenu de ces éléments, un dossier de consultation sous la forme d'accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum à lots séparés a été rédigé et un appel d'offres ouvert et européen, soumis aux dispositions des articles 25-I.1°, 67 à 68 et 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, a été lancée en juillet 2016.

Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de 2 ans à compter de leur notification. Ils sont reconduits par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

La décomposition en lots et les estimations correspondantes sont les suivantes :

Lot	Désignation	Estimations en euros HT
1	Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un système intégré de gestion de bibliothèque	93 640
2	Portail documentaire Web comportant un outil de bibliothèque numérique	146 725
3	Système de gestion des terminaux publics	38 325
4	Equipements RFID (Radio Fréquence Identification)	119 103

La commission d'appel d'offres réunie le 25 janvier 2017 a attribué les accords-cadres de la manière suivante :

Lot	Désignation	Attributaire pressenti	Montant du détail quantitatif estimatif / HT
1	Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un système intégré de gestion de bibliothèque	INFOR	93 027,04
2	Portail documentaire Web comportant un outil de bibliothèque numérique	INFOR	134 356,50
3	Système de gestion des terminaux publics	INFOR	36 525,00
4	Equipements RFID (Radio Fréquence Identification)	BIBLIOTHECA	151 360,24

En conséquence, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres comme indiqués ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits accords-cadres.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE Par délégation du Maire, Dominique Foulon Directeur général adjoint
--